



Remboursement commande suite annulation carte bancaire

Par **Seb2912**, le **06/08/2015** à **12:03**

Bonjour,

J'ai précédemment passé commande auprès d'un site, puis finalement j'ai annulé ma commande, entre temps ma carte bancaire a été annulée, comment puis-je me faire rembourser ?

Sachant que ma commande bien évidemment a été payé avec ma CB, que normalement le remboursement se fait par re-credit de la carte bancaire utilisée, comment ça se passe suite à l'annulation de la carte bancaire en question ?

J'ai contacté le service client du site pour leur expliquer la situation et en leur joignant mon RIB, ils me disent que le remboursement par virement est pas possible mais sans me proposer d'autres solutions ?

Cordialement

Par **shamanniac**, le **06/08/2015** à **15:01**

Vous pouvez les rappeler, en les menaçant de poursuites si ils ne s'exécutent pas. Votre problème technique ne les dispense évidemment pas de vous rembourser. Avant toute chose demandez a parler a un responsable, un supérieur hiérarchique.

Ils peuvent très bien vous envoyer a nouveau balader. C'est souvent ce qu'ils font, surtout sur les gros sites.

L'étape suivante est de passer par une assoc de consommateurs, parfois ça les reveille quand l'appel vient d'un tel organisme.

Enfin, tout dépend de la somme en question mais vous pouvez engager des poursuites. Si la somme est inférieure à ce que vous coûtera un avocat, soit vous allez au bout par zèle soit vous faites votre deuil de cette somme.

La justice est loin d'être parfaite, et les vendeurs a distance en profitent souvent.

Pour se prémunir de cela le mieux est de toujours payer au dernier moment.

Par **Seb2912**, le **06/08/2015** à **15:04**

Merci pour cette réponse rapide, je vais leur envoyer une mise en demeure avec lettre recommandée A/R, on verra si ça les fait réagir.

Par **shamanniac**, le **06/08/2015** à **15:09**

Bonne idée, au moins vous aurez une trace si jamais vous entamez une procédure.

J'oubliais, si c'est un petit site, vous pouvez toujours les harceler. Appeler 6 ou 8 fois dans la même journée. Parfois ils cèdent ainsi mais il faut avoir le temps de le faire.

Par **Seb2912**, le **06/08/2015** à **15:16**

Bonne idée :) à force ils vont bien finir par craquer, surtout que ce n'est pas une grosse somme non plus.